



## Echos du Conseil de Nantes Métropole du 6 juillet 2012

Principales questions traitées lors de ce Conseil :

### **1/ et suiv. Election du Président, des Vice-Présidents et du Bureau :**

Déclaration de Jean-Marc Ayrault : il évoque l'histoire de la construction de l'intercommunalité depuis 1967 (l'Association des Communes de la Région nantaise) et rend hommage aux grands acteurs de cette construction (J. Loch, A. Chénard, C. Durand, JJ. Régent, ...). Il rappelle les progrès importants menés à bien et les grands projets réalisés (eau, assainissement, déchets ménagers SEMITAN, Zénith, Grand projet de ville à Malakoff, Ile de Nantes, quartier de la création, les ponts, la maison de l'emploi, la construction de plus de 10 000 logements sociaux, Nantes capitale verte européenne, ... Il souligne l'importance de la méthode suivie : recherche du consensus et respect de chaque commune, tout en faisant des choix ambitieux. Enfin, il invite à continuer les projets entrepris, même si la période oblige à des choix (transfert CHU, nouvelle gare,

IRT Jules Verne, plan climat,...), et à penser l'avenir (Nantes 2030) en renforçant la coopération avec Saint-Nazaire, mais aussi Rennes, Angers et Brest.

Il conclue son intervention en affirmant sa volonté, dans ses nouvelles fonctions, de renforcer la décentralisation et de simplifier la construction administrative.

Sans surprise, c'est Gilles RETIERE (candidat unique) qui a été élu Président de Nantes Métropole, suite à la démission de Jean-Marc AYRAULT.

Il a fallu, ensuite, (ré)élire chaque Vice-Président et chaque membre du Bureau par vote à bulletins secrets, ce qui a demandé un temps certain !

Il a été décidé de ne pas changer les indemnités des élus :

Elus	Montant mensuel maximum <b>brut</b> (suivant la loi)	Montant retenu pour Nantes Métropole
Président	5512,13	3611,40
Vice-Président	2756,07	1805,70
Conseiller	1064,41	1064,41

### **6/ Transfert du MIN (Marché d'Intérêt National) vers la ZAC de la Brosse (Rezé) :**

Une concertation préalable va être entamée pour effectuer le transfert depuis le site actuel (Ile de Nantes) vers la ZAC de la Brosse à vocation économique.

Loïc Simonet (Verts Régionalistes et Solidaires = VRS) regrette le manque de concertation avec le

Elus de Rezé, ainsi que la déconnexion du futur MIN avec le réseau ferroviaire. Il demande que l'approvisionnement des commerçants de l'agglomération soit étudié sérieusement, ainsi que le trafic routier généré. Vote pour.

### **8/ SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME COMMERCIAL DE L'AGGLOMERATION :**

Ce schéma a pour objectif :

- le maintien et le développement du commerce de proximité dans les pôles des centres villes et de quartiers, en évitant le développement anarchique,
- le renforcement quantitatif et qualitatif du commerce de centre-ville (par exemple avec

un renforcement sur le site de la Petite Hollande),

- la maîtrise et l'adaptation des pôles majeurs Pierre Tréquier (VRS) appelle à la vigilance vis-à-vis de la création de pôles commerciaux qui pourraient se développer à la périphérie de l'agglomération.

### **15/ APPLICATION A NANTES METROPOLE DES DISPOSITIONS DE LA LOI DU 20 MARS 2012 CONCERNANT LA MAJORATION DES DROITS A CONSTRUIRE :**

Nantes métropole va rédiger une note sur les conséquences qu'aurait l'application de la « loi Sarkozy » sur l'augmentation de 30% des droits à

construire et proposer de ne pas appliquer cette loi. Cette note sera ensuite soumise aux remarques du public dans chacune des mairies.

Nantes Métropole pourra ensuite prendre une

décision définitive de non application de cette loi.

## **21/ GRAND PORT MARITIME DE NANTES SAINT-NAZAIRE - DEVELOPPEMENT D'UN POLE INDUSTRIEL DEDIE AUX ENERGIES MARINES RENOUVELABLES :**

Le Ministère de l'Industrie a annoncé les résultats du premier appel d'offres national doté de 10 milliards d'euros pour construire 3.000 MW d'éolien offshore au large des côtes françaises, confortant ainsi le positionnement du Grand Port Maritime Nantes St-Nazaire pour accueillir notamment deux usines d'ALSTOM sur le site de Montoir de Bretagne en complément du site d'essai du Carnet. Cela représente à terme, la création de plus 3.000 emplois industriels directs et indirects sur la métropole Nantes St-Nazaire. Nantes Métropole participera à hauteur de 500 000€ (sur 20 M € apportés par l'Etat et les collectivités locales).

Pascale Chiron (VRS) : " (...) Pour les élus écologistes, régionalistes, solidaires, la création de ce nouveau pôle industriel est une réelle opportunité pour notre territoire, en termes de développement d'énergie locale et renouvelable. La France dispose, en effet, d'un véritable potentiel dans ce domaine. Avec plus de 11 millions de km2 d'exploitation exclusive, notre

*pays détient le 2ème plus gros potentiel mondial en termes de surfaces après les États-Unis. Malgré cela, les freins réglementaires et financiers sont nombreux et le retard national est réel. Dans ce contexte et au-delà du soutien de notre collectivité, on ne peut que saluer l'annonce du premier ministre de l'ouverture, d'une conférence environnementale à la rentrée pour préparer le grand chantier de la transition énergétique. (...)*

*Les énergies marines renouvelables représentent une opportunité formidable pour nos deux collectivités, de développer une nouvelle filière industrielle qui pourra constituer une carte maîtresse de notre économie locale et donner les moyens à notre industrie portuaire et navale de se diversifier écologiquement et durablement. (...)*

***Tout cela démontre que environnement et économie ne sont pas antinomiques. Au contraire, c'est l'avenir que nous préparons ici et maintenant ! "***

## **24/ PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – BILAN 2011 :**

Avec 7098 logements mis en chantier en 2011 contre 6733 en 2010, la production de logements neufs a atteint un nouveau record en 2011 bien au-delà de l'objectif du PLH fixé à 4500-5000 logements par an. Cette forte activité de production a concerné la quasi-totalité des territoires de l'agglomération.

Le volontarisme de la politique métropolitaine du logement affiché au travers des deux PLH successifs semble porter ses fruits : le rythme de production annuel en 2010 et 2011 - 6915 logements commencés par an - est presque de 50% supérieur à celui de la période 2004-2009 (4650 logements commencés par an).

Avec 1702 logements PLAI-PLUS et PLUS-CD financés en 2011, la programmation locative sociale a connu une nouvelle progression, après le seuil franchi en 2009 (1488 logements sociaux financés) année du Plan de relance.

En matière de livraison, l'effort important de production engagée depuis 2006 commence à porter ses fruits :

- 1983 logements sociaux au titre de l'article 55 de la loi SRU mis en location entre 2008 et 2009 ;  
- 1727 logements entre 2009 et 2010 ;  
- 1797 logements entre 2010 et 2011.

Résultat, le taux de logements sociaux, au titre de l'article 55 de la loi SRU, atteint globalement 20,75% en 2011 sur les 20 communes concernées.

Gilbert Gallio (VRS) : " (...) Mais, malgré le bon bilan du PLH, nous ne pouvons nous contenter de bons chiffres.

*Le mal logement existe encore dans notre aggro, des parcours résidentiels sont stoppés à cause des précarités vécues et subies.*

*L'étalement urbain ralentit mais beaucoup de ménages continuent à trouver réponse à leurs besoins dans l'aire urbaine, loin du coeur de l'agglomération.*

*Pour nous, élus Verts, Régionalistes et Solidaires il nous faut confirmer nos priorités. Notre action en faveur du logement locatif doit mobiliser notre énergie. C'est une réponse importante aux nouveaux arrivant dans*

*l'agglomération, aux demandes sans réponse, que ce soit dans le parc social ou dans le parc privé; réponse qui doit être tant quantitative que qualitative. (...)*

*Le parc ancien représente la grande majorité du parc. En se focalisant sur la production neuve, nous passons à côté de cette réalité.*

*Nous n'avons plus de dispositif national, à ce jour, pour avancer sur cette voie. Nous proposons d'innover en proposant une réponse nouvelle et adaptée.*

*De plus il faut maintenir le parc existant en bon état. Pour nous, l'amélioration des performances*

*énergétiques de tous les logements est une grande priorité qui peut accompagner la lutte contre un habitat indigne encore présent sur notre territoire. (...)*

*Enfin, les années à venir devront nous permettre d'être imaginatif pour densifier la ville sans donner le sentiment d'entasser les logements, pour répondre mieux encore aux demandes de logements abordables, d'habitats coopératifs, d'exigence de logements très économes en consommation d'énergie. (...)"*

## **26/ GENS DU VOYAGE – ACCUEIL DES GRANDS PASSAGES - TARIFICATION DES DROITS DE SEJOUR – MISE EN SERVICE DES TERRAINS**

Chaque année, des terrains sont réservés pour les grands rassemblements des gens du voyage sous l'autorité de la Préfecture. Dans l'actualisation de la convention d'occupation, il est prévu un droit de séjour de 1,50 € par caravane et par jour et une caution de 300 € versée par le

responsable du rassemblement (le pasteur, en général).

A la fin de sa présentation, Gilbert Gallio (VRS) a regretté que Nantes Métropole n'ait réussi à présenter qu'un seul terrain cette année. Le résultat, c'est qu'on enregistre de plus en plus de rassemblements « sauvages ».

## **27/ chronobus ligne C7 : modification de l'enveloppe financière :**

L'enveloppe financière de l'opération ligne C7 passe de 16 271 000 € TTC à 19 050 400 €. Pour celle et ceux qui s'étonneraient de cette augmentation de l'enveloppe initiale, il faut préciser que la première enveloppe n'était qu'une estimation. Mais au fur et à mesure des études, les besoins apparaissent. Il faut dire qu'à certains endroits, aucune prévision de réserve foncière n'avait été faite : les Maires de l'époque réclamaient un transport en commun performant mais laissaient se construire des immeubles sans recul, le long de voies trop étroites...

De plus, au cours de la concertation, puis de l'enquête d'utilité publique, des nécessités nouvelles sont apparues.

Il est apparu, par exemple, que la voie empruntée par le Chronobus C7 devait être complètement refaite pour y aménager des couloirs bus, des pistes cyclables, mais aussi pour reprendre le fondement de la chaussée (par exemple des fuites dans les réseaux d'eaux pluviales ont été détectées). Or il s'agit d'une voie départementale (RD68) qui doit être entretenue par le Conseil général. Cette voie va donc être déclassée et revenir sous la responsabilité de Nantes Métropole. Cette réfection complète est

comptabilisée dans l'augmentation de l'enveloppe, mais les négociations sont en cours pour estimer le montant de la subvention du CG44 à Nantes Métropole correspondante. Quoiqu'il en soit, le coût total de cette ligne de 10 km d'un Bus à Haut Niveau de Services équivaut à UN km de tramway.

Et les populations de l'Est de l'agglomération le valent bien ! Nous sommes en train de faire un très gros effort pour accueillir de nouveaux habitants, pour répondre à une forte demande dans l'agglomération : près de 2000 logements sont en construction à Sainte-Luce et nous allons passer en quelques années de 12 à 18000 habitants. Nous allons ouvrir 4 nouvelles classes dans les écoles publiques à la rentrée prochaine ! Mais il ne suffit pas de construire des logements. Il faut donner aux nouveaux habitants les moyens de vivre correctement. C'est dans cette optique que la surface des espaces verts et naturels entretenus par la commune va augmenter de 40%. C'est aussi pourquoi il faut donner à nos populations les moyens de se déplacer d'une façon satisfaisante, sans avoir besoin d'utiliser systématiquement une voiture individuelle.

### **30 et 31/ MARCHE DE LOCATION DE VELOS EN LIBRE SERVICE - CREATION D'UN TICKET 3 JOURS :**

Création d'un ticket 3 jours de location bicloo pour le tourisme (avec une seule caution).  
Subvention de 300€ (maxi) pour l'achat d'un bi ou tri-porteur en substitution de la voiture personnelle.

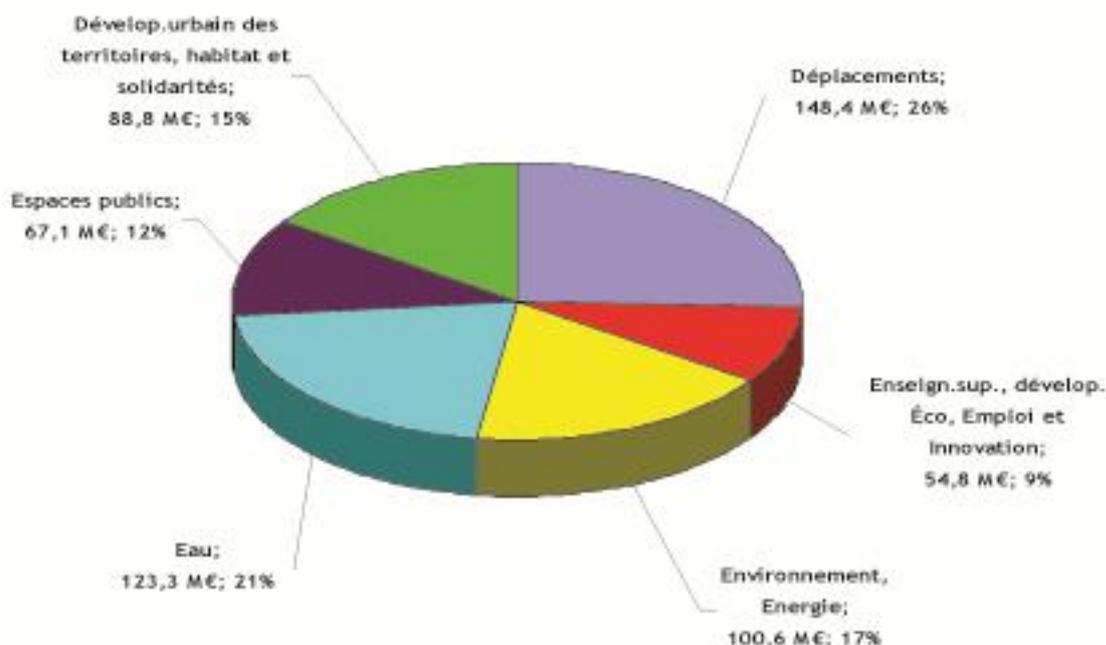
### **34/ CREATION D'UN CREMATORIUM :**

En raison du nombre de plus en plus élevé de crémations et des délais d'attente constatés au cimetière Parc, il est décidé de créer un second crématorium (en 2017) à St Jean de Boiseau à côté d'un cimetière métropolitain, avec salon funéraire.

### **42/ COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION EXERCICE 2011 :**

On peut considérer que 2011 constitue une année de consolidation des finances communautaires.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 905,016 Millions € (toutes politiques publiques confondues), avec la répartition suivante :



Les déplacements constituent le plus gros poste (148,4 M€). En moyenne, les usagers ne paient (en moyenne) que 37% du coût de fonctionnement des transports en commun. Les dépenses sont en hausse 6,4% par rapport à 2010, tandis que les recettes ont augmenté de 6,65% (915,4 M €). L'épargne nette passe donc de 56,9 M€ en 2010 à 65,3 M € en 2011 et la capacité de désendettement baisse de 6,1 années à 5,3 en 2011. Cela permet d'accentuer un niveau d'investissements important de 321,1 M € (265,3 M € en 2010).

Malgré cela, la dette est stabilisée à 721,1 M € (740,6 en 2010).

On a donc une situation financière saine. Mais le niveau toujours soutenu des investissements en 2012 et 2013, et le risque de voir les recettes diminuer, si les décisions de l'Etat sont maintenues, laissent présager des situations un peu plus tendues.